

Combien de temps allons-nous encore subir ?

Une image du métier dégradée, un travail peu ou mal reconnu, une fatigue qui s'accumule et des réductions préoccupantes pour nos emplois.

Cette année, l'enseignement agricole privé a rendu 30 postes pour satisfaire aux exigences du gouvernement. **Le Snec-CFTC s'était battu pour qu'il n'y en ait pas plus.** (40 postes étaient prévus au départ).

Ces suppressions de postes génèrent de nombreuses réductions ou suppressions de contrats à la rentrée 2019. **Le Snec-CFTC accompagne les agents avec toutes les attentions humaines et administratives possibles.**

Cette politique est annoncée pour les 3 années à venir, **avec une suppression de 60 postes par an, soit 180 postes en tout.**

Le Snec-CFTC poursuit ses démarches auprès des différentes instances contre ses suppressions et sollicitera les enseignants pour des actions à venir.

ENSEMBLE, AGISSONS !

Personnel de droit privé

Le Snec-CFTC est présent en commission et vous soutient. 1 EVS, 1 PAT et 2 enseignants, vous représentent.

Fin janvier 2019, nos représentants ont débuté le travail sur l'écriture de la **future convention collective unique CNEAP-GOFPA.**

Prochaines réunions de la CPPNI :
14-15 mars, 27-28 mai et 26-27 juin

Mouvement de l'emploi 2019

21 mars : Publication des postes vacants sur chlorofil.fr

3 avril : CCM. Examen des propositions de réduction et de résiliation de contrat

5 avril : Date limite d'envoi des candidatures de mutation

17 mai : CCM. Examen des candidatures. 1^{er} tour

14 juin : CCM. Examen des candidatures. 2^{ème} tour

Les agents en réduction ou résiliation de contrat peuvent muter sans DDP. Des cellules régionales de l'emploi sont prévues avant chaque Commission Consultative Mixte.

Demande de mutation

Réduction ou résiliation de contrat

*Arrêtez
de tourner en rond,*



Contactez
nos élus à la
CCM

christophe.ducrohet@snec-cftc.fr

06 83 79 28 80

stephane.prudet@cneap.fr

06 04 19 83 97

Calendrier - Droit public

Liste d'aptitude professeurs d'EPS : 25 mars

Liste d'aptitude au 1/9^{ème} catégorie 3 : 25 mars
(1 poste en catégorie II et 1 en catégorie IV)

Groupe de travail revalorisation des agents en catégorie III : 29 mars

Hors classe : 12 avril